

**COMMISSION DE TRAVAIL TOURISME / CULTURE / SPORTS**  
**Compte rendu de la rencontre du 20 juin 2002**

**Thème : Une meilleure structuration de l'emploi dans le domaine sportif et culturel.**

**Rosemonde CATHALA (Théâtre des 7 Chandelles) tél. 05 62 96 03.30**

**Responsable principale de la commission Tourisme / Culture / Sports**

Corinne BRUEL (CCI du Gers, des Pyrénées Atlantiques et des Hautes-Pyrénées) [info@plaisance-evasion.com](mailto:info@plaisance-evasion.com)

Responsable de la commission Tourisme / Culture / Sports

Etaient présents :

Françoise BENOIT	DDJS des Hautes-Pyrénées
Michel CHANTRE	Conseiller général du canton de Lembeye
Jacqueline DEMEAUTIS	Club de ski nautique
Marcel DEMEAUTIS	Club de ski nautique
Roland DUFFAU	Conseiller territorial APS. Château Couloumé
Henri ESTANGUET	DDJS des Pyrénées Atlantiques
Thérèse HIGUE	Stagiaire Semadour
Claude LABAN	Conseil général des Pyrénées Atlantiques service des sports
Françoise LAGARDE	Citoyenne. Action sur les chemins de Saint Jacques avec OTSI Lembeye et Maubourguet
Jean Pierre LAGARDE	Citoyen. Association touristique et sportive. Correspondant de presse : Pyrénées presse Eclair Pyrénées
Jean MASSOUE	Association SPORT PYRENEES EMPLOI des Pyrénées Atlantiques
Michèle PAMBRUN	Secrétaire générale FOL des Hautes-Pyrénées
Pierre POMES	Mairie de Vic Bigorre (adjoint culture)
Philippe SIMON	DGA Conseil Général des Hautes-Pyrénées
Annick THEI S	Bibliothèque municipale Vic Bigorre
J. VALLADON	Inspecteur Education Nationale des Pyrénées Atlantiques

Après avoir fait un tour de table, Rosemonde Cathala rappelle l'objet de la réunion :

- Création d'un observatoire culturel et sportif afin de réaliser un pôle de compétences sur le pays Val d'Adour.
- Comment envisager une meilleure structuration de l'emploi en Val d'Adour dans le domaine sportif et culturel ?

On constate, malgré la thématique de la réunion, l'absence d'associations culturelles. Beaucoup de personnes ressources représentent le domaine sportif.

## I. INTRODUCTION :

Le Val d'Adour dispose d'une culture propre, le rugby, la gastronomie, l'agriculture. Malgré des efforts menés, on constate un déficit d'ouverture dans le domaine culturel. Le milieu sportif connaît moins de difficulté mais l'offre de pratiques sportives n'est pas très diversifiée.

Dans le Pays Val d'Adour, le sport n'apparaît pas dans le contenu de la Charte. C'est un terrain à valoriser, une économie à créer surtout du point de vue de l'emploi.

Le sport et la culture ont donc leur place dans le Pays Val d'Adour, notamment par l'emploi et une offre de services diversifiée.

## II. OUVERTURE DU DEBAT :

Monsieur CHANTRE explique qu'il n'existe pas de financements liés au sport dans le cadre du Pays car le Pays n'a pas la vocation à aider financièrement les clubs sportifs ; il existe des organismes qui ont ces compétences. Toutefois le sport et la culture peuvent trouver leur place de manière transversale dans la Charte ( emploi, tourisme, service...)

Mettre en place un observatoire sportif et culturel permettrait de réunir des compétences, des ressources de manière équitable sur le Pays Val d'Adour. De quelle manière doit-il s'organiser ? Qui sera le porteur de projet ? En quoi consistera clairement sa mission ?

*Au préalable, il convient de réaliser un état des lieux recensant les différents équipements sportifs, associations, attentes des habitants du Val d'Adour pour envisager la création d'un observatoire.*

La DDJS des Pyrénées Atlantiques dispose d'une matrice de recensement qui mais elle concerne uniquement les associations agréées Jeunesse et Sport. Ces associations sont à but non lucratif.

Elle est en train de mettre en place, au niveau du département des Pyrénées Atlantiques un recensement des animations sportives avec un volet emplois sportifs incluant les emplois jeunes socio-culturels et sportifs.

Le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, pour sa part, procède à un inventaire des équipements sportifs touchant l'activité des collèves.

A partir des réflexions menées, deux pistes de travail se dessinent :

L'une concerne l'offre d'activités sportives et culturelles, l'autre concerne la formation des encadrants sportifs et culturels, les contrats éducatifs locaux.

### 1. l'offre de services culturels et sportifs :

Le Pays Val d'Adour ne possède pas une variété d'activités culturelles et sportives. Du fait de l'éloignement géographique et donc du manque d'accessibilité aux services, on ne peut pas répondre à tous les désirs des habitants. Certaines pratiques peu connues ne sont pas représentées en Val d'Adour.

En matière sportive, les aspirations des habitants doivent être satisfaites soit en fonction de leur goût pour la compétition soit en fonction de leurs loisirs. La Charte du territoire ne répond pas à la demande des sports compétition. En effet, celui-ci est aidé par les instances traditionnelles tels le conseil général, le conseil régional, fédérations sportives, mairies et autres.

En ce qui concerne la culture, il est prévu la réalisation d'un projet culturel de territoire. On y retrouvera un recensement de toutes les activités ainsi que les aspirations des individus. Il est nécessaire de développer ces activités car comme il est souligné durant la réunion, « pas de Pays sans Culture ».

L'exemple du cinéma itinérant sur les cantons Nord béarnais est cité. Des salles de cinéma sont réouvertes et la fréquentation de ces salles bien qu'épisodiques a rapporté un vaste succès auprès de la population.

## 2. la formation des encadrants :

Le rôle des associations reste primordial. Aussi on constate un essoufflement des bénévoles. Un besoin en formation est inéluctable. On constate un manque flagrant de moniteurs. Les formateurs ne sont pas remplacés, les jeunes sont amenés à partir.

Un diagnostic des emplois sportifs permettrait de connaître les besoins des structures en moniteurs. Les activités sportives sont amenées à être encadrées par des professionnels (en matière de sécurité, de responsabilité)

Par exemple, les emplois sportifs sont la plupart saisonniers et la formation doit être très complète. Il est souvent difficile de trouver des personnes compétentes. La rémunération des personnes est très délicate pour des petites structures sportives.

## 3. les contrats éducatifs locaux :

Le lien sport, culture, éducation est réalisé par le biais des contrats éducatifs locaux. Les enseignants sont à la disposition par l'Education Nationale (c'est leur contribution). Des associations culturelles, sportives et technologiques sont impliquées dans les CEL. Quand on analyse l'expérience de Lembeye, on se rend compte que l'aménagement des rythmes scolaires doit être pris en compte. Les enfants ont des activités hors cadre scolaire, l'organisation des CEL doit le prendre en considération. L'échec de Lembeye est selon M VALLADON du à la mauvaise organisation des activités. Elle était pourtant une initiative intéressante car elle venait du corps enseignant.

Les mairies ont un rôle à jouer et présentent pour le Val d'Adour une opportunité intéressante en matière d'ouverture culturelle, sportive, technique ; mais aussi en impliquant d'avantage les associations culturelles, sportives dans l'éducation et la socialisation des enfants.

### **III. QUELS EMPLOIS POUR LES SECTEURS CULTURELS ET SPORTIFS ? :**

La création d'un observatoire culturel et sportif serait bénéfique pour la création d'emplois. Il s'agit de mutualiser les compétences mais aussi de proposer des formateurs, des professionnels aux différents clubs. Quel volume d'emplois pour le bassin Val d'Adour ?

Des besoins communs entre clubs sportifs existent, qui pourraient donner lieu à la création d'emplois. La nécessité de développer des nouveaux services est importante. Par exemple, des coordonnateurs qui feraient remonter des projets et des demandes très spécifiques.

En ce qui concernent les CEL, la question de la formation des encadrants se posera et pourquoi pas mutualiser les compétences pour permettre aux écoles un accès égal aux différentes activités souhaitées par les enfants.

Encore une fois, le rôle des associations reste fondamental, il faut amener les associations vers un professionnalisme mais sans oublier l'esprit associatif et toutes ses fonctions qui en découlent ( liens sociaux, loisirs, détente, convivialité). Les associations agréées ont également une mission de services publics.

La Charte du Pays Val d'Adour comporte un volet touristique. Pourquoi ne pas envisager la promotion du tourisme sportif (exemple : ski nautique, balades équestres, stages sportifs) ?

Ce qui engendrerait la création d'emplois sur le territoire, bien que cette offre soit saisonnière.

En conjuguant tourisme sportif et sport compétition, peut-être pourrait-on aboutir à la création de postes à durée indéterminée.

Si on établit un profil type de ces jeunes, les besoins sont les suivants :

- ◆ cadre sportif et pédagogique,
- ◆ gestion et maintien des équipements,
- ◆ suivi au niveau administratif.

Le financement de ces emplois est évoqué. Les emplois jeunes sont une solution. L'objectif de ces emplois est l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Peut-on garantir cette pérennité ?

#### **IV. CONCLUSION :**

L'idée de l'observatoire est acceptée par l'ensemble des membres de la commission.

Avoir un maillage du territoire dans le domaine culturel et sportif semble être la meilleure manière d'évaluer la nécessité d'un observatoire culturel et sportif.

Cet observatoire serait le moyen de regrouper des compétences et de pouvoir être créateur d'emplois (groupement d'employeurs). Le but est de mettre en réseau et de favoriser la complémentarité entre les associations pour organiser une offre culturelle et sportive en conformité avec les attentes des habitants.

Il existe des formations mais elles ne sont pas toujours suivies. Les problèmes de disponibilité et de communication sont là. Le but de cet observatoire serait de les résorber.

La prochaine réunion aura lieu à la rentrée. Un guide méthodologique doit être réalisé. Les responsables sportifs doivent être questionnés. La DDJS apportera un début de bilan.

Une proposition sera faite au Conseil de Développement pour réaliser cet état des lieux.

**La prochaine réunion aura lieu à la rentrée  
avec la commission Education/Jeunesse/ Petite Enfance sur le thème :  
Les Contrats Educatifs Locaux**